



## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2016 -13		
<b>Avis direct</b> (expert délégué) <b>Date : 28/10/2016</b>	<b>Objet :</b> Déplacement d'un nid de Cigogne blanche présent sur un pylône électrique à Pettoncourt (57)	<b>Avis :</b> favorable

### Contexte

Un couple de Cigognes blanches a construit un nid au sommet d'un pylône d'une ligne électrique sur la commune de Pettoncourt au printemps 2016 occasionnant une coupure de courant. Une dérivation a été mise en place avec coupure de la ligne où se trouve le nid pour alimenter le village en électricité et protéger les oiseaux en période de nidification. Cette solution transitoire ne peut perdurer en hiver où la consommation électrique est plus élevée et la ligne doit être rétablie. ERDF-ENEDIS et la commune proposent de démonter le nid et d'installer une plateforme à environ 50 mètres du site avant la fin de l'année 2016. L'opération sera suivie par le Groupe Cigogne France et la LPO.

### Questions au CSRPN

Le projet de déplacement du nid de cigogne a-t-il un impact sur la population de l'espèce ?

### Supports de réflexion

- dossier ERDF-ENEDIS de 6 pages, fiche de synthèse ;
- cerfa, courrier de demande.

### Analyse du CSRPN

La convention préalable avec la LPO et les conseils pris auprès du Groupe Cigogne France montrent une prise en compte certaine de cette problématique par le demandeur. Il y a bien eu recherches d'évitement puis de réduction (coupure du courant de la ligne support de nid pendant la reproduction), et au vu du danger de laisser ce nid avec la reprise des consommations hivernales d'électricité son enlèvement semble inévitable. Par ailleurs une mesure compensatoire est bien proposée et conforme à la législation.

### Avis du CSRPN

Au vu de la convention avec la LPO sur laquelle s'appuie ERDF pour ces dérogations, au vu des recherches d'évitement puis de réduction (coupure du courant de la ligne support de nid pendant la reproduction), au vu du danger de laisser ce nid avec la reprise des consommations hivernales d'électricité et au vu des mesures compensatoires proposées, ce dossier n'appelle pas de remarque du CSRPN car il ne remet pas en cause les populations même locales de Cigogne blanche.

**Avis favorable.**

Le 28 octobre 2016

L'expert délégué du CSRPN, Président de la commission Dérogation espèces protégées  
Laurent Godé :